

le 25 juin 2023

Monsieur John Correia,  
Président, Conseil d'administration  
**Société des alcools du Nouveau-Brunswick**  
170, chemin Wilsey  
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5B8

**Objet : Modification à la lettre de mandat 2023-2024**

Monsieur,

Dans l'exercice de nos fonctions, nous sommes chargés de fournir à la province le meilleur service possible. C'est un privilège que nous partageons tous, et c'est au cœur de ce que nous faisons et la raison pour laquelle nous sommes là.

La présente lettre fournit un aperçu à jour de vos responsabilités pour l'année à venir. J'ai hâte de voir tout ce que nous pourrions accomplir ensemble grâce à notre vision et à nos objectifs communs.

Je m'attends à ce que votre conseil et vous, en tant qu'organisme de la Couronne en vertu de la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*, appliquiez des principes de gouvernance solides en vous basant sur une stratégie efficace qui vous permettra de vous acquitter de votre mandat.

Notre gouvernement s'est engagé à faire passer les besoins des résidents en premier. Nos efforts sont guidés par l'attention que nous portons tous à nos priorités globales, dont :

- un secteur privé dynamisé;
- des communautés dynamiques et viables;
- une organisation abordable, prête à agir et hautement performante;
- des soins de santé publics fiables;
- une éducation de première classe;
- l'environnement.

Le gouvernement s'attend à ce qu'ANBL continue d'atténuer son impact sur l'environnement grâce à des mises à niveau mécaniques et électriques de son réseau de vente au détail et de son centre de distribution. La participation soutenue au Programme ÉconoPointes d'Énergie NB contribue à réduire la charge électrique du réseau en période de demande de pointe en hiver et élimine chaque fois une demande du réseau de 180 kW. L'objectif pour les mises à niveau générales est de réduire de 1 % la consommation électrique globale.

Grâce à votre leadership en tant que président, j'attends du conseil qu'il obtienne des résultats en ce qui concerne les secteurs prioritaires décrits ci-dessous :

Secteurs prioritaires	Résultats attendus	Échéancier
Priorités 2023-2024 d'ANBL (alignées sur les secteurs prioritaires du gouvernement)	Gouvernement abordable et viable	Bénéfice net prévu de 184 M\$ pour 2023-2024
	ANBL devra avoir recours à des pratiques exemplaires de vente au détail pour maximiser les profits et le bénéfice net pour la province.	
	Organisation abordable, prête à agir et hautement performante	Dépenses de projet prévues pour la première année (2023-2024) de 16,591 M\$
	ANBL investira au cours des quatre prochaines années dans une technologie de planification des ressources	

**Secteurs prioritaires****Résultats attendus****Échéancier**

organisationnelle qui permettra de transformer les processus financiers, de la chaîne d'approvisionnement, de la gestion par catégories, du marketing et de la vente au détail d'ANBL dans l'ensemble de l'organisation.  
Secteur privé dynamisé

ANBL continuera à soutenir le développement de l'industrie des alcools au Nouveau-Brunswick par la préparation et la mise en place d'une stratégie de participation dans l'industrie, qui comprend la stratégie pour les producteurs locaux d'ANBL.

La nouvelle formule de majoration de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (ANBL) concernant les producteurs artisanaux néo-brunswickois ne sera pas mise en place avant octobre 2023, conformément à ce qui leur a été annoncé initialement, et sera mise en œuvre après qu'ANBL aura présenté sa stratégie au gouvernement.

Plan d'affaires 2023-2024

ANBL déposera un plan d'affaires 2023-2024 auprès du ministre des Finances et du Conseil du Trésor à des fins d'approbation. Ce plan comprendra le plan stratégique, les objectifs stratégiques et les budgets annuels de fonctionnement et d'immobilisations d'ANBL. Il devra aussi respecter les obligations prescrites par la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

Présentation de la stratégie au gouvernement d'ici la fin du T2 de 2023-2024

L'augmentation de la majoration sera mise en place au plus tôt en octobre 2023.

Plan d'affaires soumis au ministre d'ici le 30 mars 2023

Rapport annuel 2022-2023

ANBL déposera son rapport annuel 2022-2023 auprès du ministre des Finances et du Conseil du Trésor et du greffier de l'Assemblée législative conformément à l'article 25 de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Le rapport comportera une mise à jour de l'état des recommandations du vérificateur général présentées à la Société au cours des cinq dernières années. La Société doit aussi respecter les obligations prescrites par la *Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue*.

Plan d'affaires publié sur le site Web d'ANBL au plus tard le 30 juin 2023

Rapport annuel soumis dans les cinq mois suivant la fin de l'exercice financier d'ANBL, et au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2023

Je n'ai absolument aucun doute que nous avons une équipe prête à diriger avec équité et concentration, et prête à prendre des décisions difficiles et équilibrées pour continuer de faire avancer notre province. C'est un honneur de servir la population du Nouveau-Brunswick.